

ACTUALITE SOCIALE 2011

Cycle de quatre demi-journées par an

Objectifs :

Le droit social évolue de façon continue et rapide depuis plusieurs années.

Nous vous proposons un cycle d'actualisation des connaissances en matière sociale qu'il s'agisse de nouveaux textes (lois, décrets, instructions administratives...) ou de l'intervention de décisions jurisprudentielles importantes.

L'objectif n'est pas de dispenser les connaissances de base dans le domaine social car celles-ci sont supposées acquises. Il s'agit de permettre aux participants de demeurer pleinement opérationnels car il n'y a pas de situation acquise en matière de droit social.

Programme :

Les textes s'accumulent au fur et à mesure des mois avec des implications diverses : loi de modernisation sociale, nouvelle loi sur la durée du temps de travail (annualisation des aides Fillon, retraite, heures supplémentaires, formation professionnelle, nouveaux contrats, ...) sans oublier les arrêts de la Cour de cassation qui précisent des zones d'ombres de texte ou qui interprètent ceux qui sont vagues (clause de non-concurrence, CDD, licenciement, rupture conventionnelle, ...).

Pour toutes ces raisons, l'ISFEC vous propose une formation trimestrielle (par demi-journée) avec des animateurs différents à chaque séance (avocat, responsable de service social).

Public :

Collaborateurs (trices) de cabinet

Pré requis :

Pratique du social (bulletins de salaires, conseils en social)

Durée :

4 demi-journées à l'année soit 1 demi-journée (3h30) par trimestre. Au total, 14 heures de formation.

Lieux :

Sept cycles vous sont proposés sur Saint-Brieuc, Brest, Quimper, Rennes, Lorient et Vannes.



➤ **DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR :**

SAINT-BRIEUC : code 1748		
Dates	Horaires	Animateurs
Mardi 15/03/2011	15h – 18h30	Anne BARENTON, Responsable service social
Mercredi 15/06/2011	15h – 18h30	Cabinet d'avocats BARTHELEMY
Mardi 13/09/2011	15h – 18h30	Anne BARENTON, Responsable service social
Mardi 13/12/2011	15h – 18h30	Cabinet d'avocats BARTHELEMY

➤ **DEPARTEMENT DU FINISTERE :**

BREST : code 1747		
Dates	Horaires	Animateurs
Mardi 15/03/2011	8h30 – 12h	Anne BARENTON, Responsable service social
Mercredi 15/06/2011	8h30 – 12h	Cabinet d'avocats BARTHELEMY
Mardi 13/09/2011	8h30 – 12h	Anne BARENTON, Responsable service social
Mardi 13/12/2011	8h30 – 12h	Cabinet d'avocats BARTHELEMY

QUIMPER : code 1745		
Dates	Horaires	Animateurs
Lundi 14/03/2011	14h30 – 18h	Cabinet d'avocats BARTHELEMY
Lundi 20/06/2011	14h30 – 18h	Anne BARENTON, Responsable service social
Lundi 12/09/2011	14h30 – 18h	Cabinet d'avocats BARTHELEMY
Lundi 12/12/2011	14h30 – 18h	Anne BARENTON, Responsable service social

➤ **DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE :**

RENNES : code 1742		
Dates	Horaires	Animateurs
Lundi 14/03/2011	8h30 – 12h	Anne BARENTON, Responsable service social
Mardi 14/06/2011	8h30 – 12h	Cabinet d'avocats BARTHELEMY
Lundi 12/09/2011	8h30 – 12h	Anne BARENTON, Responsable service social
Lundi 12/12/2011	8h30 – 12h	Cabinet d'avocats BARTHELEMY

RENNES : code 1743		
Dates	Horaires	Animateurs
Lundi 14/03/2011	14h – 17h30	Anne BARENTON, Responsable service social
Mardi 14/06/2011	14h – 17h30	Cabinet d'avocats BARTHELEMY
Lundi 12/09/2011	14h – 17h30	Anne BARENTON, Responsable service social
Lundi 12/12/2011	14h – 17h30	Cabinet d'avocats BARTHELEMY

➤ **DEPARTEMENT DU MORBIHAN :**

LORIENT : code 1744		
Dates	Horaires	Animateurs
Lundi 14/03/2011	8h30 – 12h	Cabinet d'avocats BARTHELEMY
Lundi 20/06/2011	8h30 – 12h	Anne BARENTON, Responsable service social
Lundi 12/09/2011	8h30 – 12h	Cabinet d'avocats BARTHELEMY
Lundi 12/12/2011	8h30 – 12h	Anne BARENTON, Responsable service social

VANNES : code 1746		
Dates	Horaires	Animateurs
Mardi 15/03/2011	14h30 – 18h	Cabinet d'avocats BARTHELEMY
Mardi 21/06/2011	14h30 – 18h	Anne BARENTON, Responsable service social
Mardi 13/09/2011	14h30 – 18h	Cabinet d'avocats BARTHELEMY
Mardi 13/12/2011	14h30 – 18h	Anne BARENTON, Responsable service social

TARIF et MODALITES 2011

L'ISFEC, organisme de formation de l'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne, vous propose un cycle **ACTUALITE SOCIALE** de 4 demi-journées par an.

Tarif/personne	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	Informations
Cycle 4 demi-journées	490.00 €	96.04 €	586.04 €	Ce cycle remplit les conditions pour une prise en charge par votre organisme collecteur.

MODALITES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

⇒ Le cycle est composé de 4 demi-journées. **Il n'est pas possible de s'inscrire à l'unité.**

⇒ Les dates programmées peuvent **exceptionnellement** être modifiées. Vous en serez immédiatement informé(e) si vous êtes inscrit(e).

⇒ La convention de formation remplace le bulletin d'inscription pour simplifier les procédures administratives. Nous vous remercions de remplir avec précision les rubriques mentionnées.

⇒ L'inscription n'est prise en compte que si elle est accompagnée du règlement ou de la copie de votre demande de prise en charge auprès de votre organisme collecteur et sous réserve des places disponibles.

⇒ **Nous vous recommandons de vous inscrire au plus vite.**

⇒ **La convocation sera adressée par mail à chaque participant huit jours avant le début de chaque session. **Si vous ne la recevez pas, merci de bien vouloir nous contacter.****

IMPORTANT →

⇒ Le coût d'inscription comprend l'animation, la documentation et les frais de pause.

⇒ **Toute absence à une session de formation ne sera pas remboursée. Le coût d'inscription est dû pour l'ensemble du cycle.**

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE VALANT BULLETIN D'INSCRIPTION

Entre les soussignés :

1) **Organisme de formation : ISFEC** n° déclaration d'existence auprès de la Région Bretagne 533 503 697 35 représenté par son Président

2) **Raison sociale de l'employeur :**

Cotisant dans régime +10 salariés -10 salariés (cochez la case qui vous concerne)

N° SIRET :

est conclue la convention suivante, en application de la 6^{ème} partie, livre 1^{er} du Code du travail portant sur les principes généraux et organisation institutionnelle de la formation professionnelle et des articles L.6353-1 et 2 :

Article 1 : Objet de la convention

L'ISFEC organise l'action de formation suivante :

Intitulé du stage : **ACTUALITE SOCIALE 2011** - Objectif : **Perfectionnement**

Programme et méthodes : **(en annexe)**

Type d'action de formation (au sens de l'article L.6313-1 du Code du travail) : entretien, perfectionnement

Dates : 14 ou 15/03/2011 - 14-20 ou 21/06/2011 - 12 ou 13/09/2011 - 12 ou 13/12/2011

LIEUX	ST-BRIEUC	BREST	QUIMPER	RENNES		LORIENT	VANNES
CODES	1748	1747	1745	1742	1743	1744	1746
Cochez votre choix							

Durée : 4 demi-journées soit 14 heures

Article 2 : Effectif formé (merci d'écrire lisiblement et de remplir toutes les cases SVP)

L'ISFEC y accueillera les personnes suivantes : (joindre une liste si nécessaire)

NOM - Prénom	Date de naissance	Fonction	Class.conv. coll. (N1 à N5)	Adresse mail pour convocation

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais suivants :

Adresse de facturation :

Cabinet (si différente de celle mentionnée sur le cachet de l'employeur)

.....
Ou **Organisme collecteur (nom et ville) :**
.....
.....

Montant H.T.	490.00 €
<i>Nombre de participants</i>	X
Total H.T.	=
<i>T.V.A. 19.6 %</i>
TOTAL T.T.C. €

L'inscription n'est prise en compte que si elle est accompagnée du règlement ou de la copie de votre demande de gestion de stage auprès de votre organisme collecteur et sous réserve des places disponibles.

Article 4 : Dédit ou abandon

Toute demande d'annulation d'une inscription ne donnera lieu à un remboursement intégral que si elle parvient au plus tard 8 jours francs avant le début du cycle (mars 2011). Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra intervenir. Toute absence à une ou plusieurs sessions ne donnera lieu à aucun remboursement. Toute substitution de personne non signalée dans les 8 jours précédant la formation pourra occasionner une majoration du coût de la formation.

Article 5 : Effet et durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

Fait à, le/...../2011

Pour l'employeur (Signature et cachet)

Pour l'organisme de formation

